Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14/04/2022
ID : 031-213100324-20220408-DEL_32_2022-DE

AUSSONNE

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N°32/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 **Présents : 25** **Votants : 29** **Procurations : 04**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 31 mars 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTEGUT, PERCHERON, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. SAFON	à	M. LAURENS
Mme BAKER	à	M. LAJAT
Mme MONTAGUD	à	Mme AGUERRE
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI

SECRETAIRE : Mme PREVOST a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : – PERSONNEL – Création de poste suite à intégration directe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au changement d'affectation d'un agent de la filière sociale vers le service entretien des bâtiments, avec son accord, et afin que le grade occupé soit en adéquation avec les missions dévolues, il convient de créer un poste d'Agent d'entretien des salles, à compter du 1er juin 2022, tel que présenté ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14/04/2022
ID : 031-213100324-20220408-DEL_32_2022-DE

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Agent d'entretien des salles	C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	28/35ème

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 04 avril 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la création du poste présenté ci-dessus, suite à une intégration directe dans la filière technique et informe les membres du Conseil Municipal que cette création de poste entrainera la fermeture de l'ancien poste.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :
Voix Pour : 29
Voix Contre : 0
Abstention : 0

- De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 08 avril 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ